

Extrait Sapeurs pompiers

Le 24 février 1866, le ministre de l'Intérieur approuve la délibération du conseil municipal demandant la création d'une subdivision de sapeurs-pompiers d'une cinquantaine d'hommes, choisis et nommés par le maire, M. Pireyre. Le 10 mars 1866, «Napoléon par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français» décrète que le citoyen Guillaume Auger-Randanne est nommé au grade de lieutenant dans la garde nationale pour commander la subdivision de Saint-Amant-Tallende.